

Infos' Chasse ⁶⁷

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

B U L L E T I N D E L I A I S O N

N°24 Février 2010



3 ANS GARANTIE 100 000 KM

6 vitesses



GO BEYOND

Imaginez un nouvel horizon

NOUVEAU DEFENDER

NOUVEAU DEFENDER

Turbo diesel 122 Ch boîte manuelle 6 vitesses



LAND ROVER partenaire des chasseurs du Bas-Rhin



Alliance Automobiles 4x4

www.landrover-strasbourg.com - E-mail: c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

TRANQUILITÉ + PRIX + QUALITÉ = KIA

Opération Spéciale BEST



KIA MOTORS
The Power to Surprise™
Le Pouvoir de Surprendre

Kia Sportage S
Garantie 7 ans

Kia Sportage S

Garantie 7 ans

A partir de 23 950 € TTC
Modèle présenté Kia Sportage S 2.0 CRDi 4x4
option peinture métallisée à 270 € TTC = 24 350 € TTC

- Climatisation • ESP
- Connectique iPod™
- Jantes alliage 17"
- Navigation couleur avec Bluetooth
- Projecteurs antibrouillard
- Radar de recul
- Régulateur de vitesse

7 ANS GARANTIE

Venez profiter de nos offres spéciales sur nos véhicules de Fonction*

Kuga. Le nouveau design de Ford.



Ford Kuga | Feel the difference



KIA ILLKIRCH
Groupe Alliance Automobiles
RN 83 - Pont du Péage - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 66 85 57

SAVERNE
SAVERNE AUTOS
03 88 01 85 85

SELESTAT
KELLER
03 88 58 08 80

SOUFFEL
CROMER
03 88 18 44 50

ILLKIRCH-GRAFF.
ALLIANCE
AUTOMOBILES
03 88 66 60 68

HAGUENAU
WOLFF
03 88 05 40 40



L'éditorial de Gérard Lang, président de la Fédération

Chers membres

Un accident, ça n'arrive pas qu'aux autres ! L'actualité de ce début d'année nous l'a rappelé, puisqu'elle a été marquée par un acci-

dent de chasse qui heureusement, n'a pas été fatal. Toutes les règles de sécurité avaient été respectées et pourtant ... Livret «sécurité», obligation du port d'un vêtement orange pour les chasses collectives, exercices de simulation d'un accident de battue, les chasseurs bas-rhinois et leur fédération ont pris le sujet à bras le corps, mais le risque zéro n'existe pas. Même s'il est très faible, le risque est toujours là. L'excellent film réalisé par notre partenaire Blaser sur la sécurité à la chasse nous le démontre, la trajectoire des ricochets est totalement imprévisible. Faut-il pour autant arrêter de chasser? Certainement pas !!! Néanmoins, il convient de tout faire pour maintenir le risque à un niveau aussi proche que possible de zéro. Quand un projectile sort d'un canon à plus de 1000 mètres secondes et n'est plus livré qu'à lui-même jusqu'au moment où sa course est arrêtée par un obstacle, il est impossible d'arriver au risque zéro. Par contre, en matière de sécurité alimentaire c'est possible. Le nouvel arrêté qui est enfin entré en vigueur après plus de cinq années de tergiversations dans les couloirs du Ministère, ne doit pas être perçu comme une contrainte supplémentaire mais bel et bien comme un formidable outil qui permettra aux chasseurs, qui vous permettra, d'être encore mieux perçus par toutes celles et tous ceux qui consomment du gibier. Vous bénéficiez du système d'analyse «trichines» le plus performant et le moins onéreux de France, alors profitez-en et faites-en profiter ceux à qui vous vendez ou offrez du gibier. En ce début d'année il est encore temps de formuler un vœu. Alors souhaitons que les derniers réfractaires qui désapprouvent le port du gilet orange, qui ne se soucient pas trop de repérer les angles de tir, qui peinent à se déplacer avec une arme déchargée culasse ouverte, qui estiment que l'on a toujours mangé du sanglier sans analyse «trichines», prennent conscience des conséquences dramatiques que de telles négligences désinvoltes peuvent engendrer. **Que 2010 soit pour vous toutes et tous une année sereine.**

Sommaire

CYNE'TIR	4
LES NOUVELLES DU BAS-RHIN	5
TABLEAUX DE CHASSE	9
VENAISON	12
LOUVETIERS	14
CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
PETITES ANNONCES	22



A la Une :
En février
ça pousse et
ça repousse !

Infos'Chasse 67

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
5, rue Staedel - 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 79 12 77

Directeur de la publication : Gérard Lang

Rédacteur en chef : Philippe Jaeger

09 63 46 13 51 - pj.envirofaune@wanadoo.fr

Crédit photo (sauf référence contraire) : Philippe Jaeger

Réalisation graphique : ACStudio

Publicité et impression : Enviro'Faune

Dépôt légal : février 2010

Tirage : 8200 exemplaires

LA FÉDÉ À VOTRE SERVICE

courriel : fdc67@wanadoo.fr - Site internet : www.fdc67.fr



Responsable
du service
administratif
**Béatrice
Roecker**
03 88 79 83 85



Responsable
du service
technique
**Patrick
Jung**
06 80 74 70 39



Comptabilité
**Fabienne
Musser**



Techniciens
**Jonathan
Fischbach**
06 86 80 24 85



Secrétariat
**Hugui
Boquel**



**Alexandra
Barthel-Dick**



**Nicolas
Braconnier**
06 80 74 71 61

Si vous recevez *Infos'Chasse 67* gratuitement tous les deux mois, c'est grâce au soutien de nos annonceurs. La meilleure façon de les remercier pour leur engagement, c'est de les privilégier pour vos achats. Merci !



L'Armurerie de la Vallée

Frédéric RENARD à votre service.

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL. : 0 960 120 890 ~ FAX : 03 88 47 16 85



Parce que le respect de la nature est notre vocation, ce journal est imprimé sur papier PEFC et avec des encres sans plomb.

Tous droits réservés, reproduction interdite

Février 2010 - *Infos'Chasse 67*





Cyné'TIR

= Tir à balles réelles

Le cyné'tir est opérationnel avec ses horaires à la carte, 7 jours sur 7.

Soyez efficaces pour vos battues entraînez-vous au Cyné'tir avec votre carabine. Vous pouvez dès à présent réserver votre séance au Cyné'tir de Geudertheim, venez avec vos amis.

Réservations à la FDC 67 auprès de Béatrice ROECKER au 03 88 79 12 77

Tarif : 80 euros l'heure / groupe de 1 à 7-8 personnes

- Tir à balles réelles avec votre carabine personnelle (*tous calibres de chasse*)
- Tir à balles réelles avec une carabine de prêt (*munitions RWS Cineshot 7x64 et 9.3x62*)
- Tir avec carabine « laser » fournie
- Seules des munitions RWS CINESHOT (calibres : 7x64 et 9.3x62) sont disponibles sur place.
- Les paiements ne peuvent se faire que par chèque ou CB à la F.D.C. ou sur place.

Munitions rechargées et poudre noire sont interdites

NOUVEAU  **Réservez vos séances de tir en quelques « clics » sur www.fdc67.fr**

Partenaires du Cyné' tir



Le bon-cadeau Cyné'Tir ? Pensez-y !

Une idée cadeau qui sera apprécié pour toutes occasions : une fête, un anniversaire, une envie de faire plaisir à un ami chasseur ou non chasseur d'ailleurs.



OFFREZ UN BON POUR UNE SEANCE D'UNE HEURE AU CYNE'TIR DE GEUDERTHEIM

Validez ce cadeau en réservant au 03 88 79 12 77

Alerté par un habitant de Schwindratzheim, Bernard Schnitzler s'est rendu le 30 novembre sur son territoire où il a découvert un chevreuil prostré dans un fossé. Un crochet métallique utilisé pour fixer les câbles dans les houblonnières était accroché à sa patte arrière droite, brisée à au moins 4 endroits et avec une plaie ouverte au-dessus du sabot.



B. Schnitzler

Ce cerf récolté dans la région du Champ du Feu après le brame, présentait des traces de blessures au cou et au dos. La lutte avec l'un de ses congénères n'a pas été de tout repos.



M. Iron



M. Iron

4 miradors ont subi un acte de vandalisme dans la nuit du 18 au 19 décembre 2009, sur le lot de chasse Kogenheim 1. Acte de sabotage anti-chasse ou vengeance personnelle ? Une enquête est en cours.



M. Würsch

Saines émulations

La simulation d'accident de chasse organisée par le G.G.C. Plaine de la Bruche en 2008 et la publication du livret sécurité de la F.D.C. 67, deux initiatives relayées par la presse spécialisée nationale, semblent depuis faire des émules dans toute la France. Dernière en date, la F.D.C. de l'Oise qui a organisé une manifestation identique en collaboration avec l'O.N.C.F.S. et qui a regroupé plus de 200 personnes. Dans un autre registre, l'opération P.A.V. (phacélie - avoine - vesce) semble avoir retenu l'attention de nos collègues wallons, dont l'administration et les conseils cynégétiques (équivalents de nos G.G.C.) ont été invités par le Royal St-Hubert Club de Belgique à s'intéresser aux résultats obtenus dans le Bas-Rhin.

In Memoriam

Le 1^{er} novembre au matin, St Hubert a rappelé à dieu un homme au grand cœur, Roger Claus à l'âge de 77 ans. Porteur du permis depuis son plus jeune âge, il était apprécié de tous pour sa gentillesse et sa convivialité. Trésorier de la société de chasse «Bruderhaus» et secrétaire de l'association de chasse du Stahlberg, il n'a jamais manqué à ses engagements. Merci pour tout. Ses amis chasseurs



DR

Body-gardes

La menace d'une amende de 17 millions d'Euros qui pèse sur la France par manque de mesures pour protéger les reliques de grands hamsters alsacien, a fait son effet. Deux gardes-chasse ont été chargés de piéger intensivement les renards sur quelques communes où le rongeur est encore présent et ce, pendant près de huit semaines d'affilé. Malgré la période estivale peu favorable au piégeage, Roger Nuss de Geispolsheim et Robert Wild d'Illkirch ont rempli cette mission avec brio et sans relâche, permettant le déroulement d'une opération de lâcher de hamsters dans la foulée du grand nettoyage entrepris du côté des terriers de renards. Pour les remercier de leur investissement quotidien, l'Etat leur a attribué une subvention remise par Claude Fix, président de l'association des piégeurs agréés du Bas Rhin.



Avis de recherche

Anja est une chienne teckel noir et feu perdue à Stambach le 07/12/2009. Forte récompense pour tout renseignement qui permettra de la retrouver.

Merci de téléphoner au 06 80 26 92 78.



Nouvelles coordonnées

Suite à la restructuration des services de l'Etat, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt se transforme en Direction Départementale des Territoires au sein de laquelle la chasse dépendra du Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces - Unité Espaces Naturels et Forestiers. L'homme de l'art en matière de chasse et de faune sauvage reste Philippe Wolff bien connu des chasseurs bas-rhinois, qui peut être contacté par écrit au 14 rue du Maréchal Juin - BP 61003 - 67070 STRASBOURG Cedex ou directement par téléphone au 03 88 88 91 28 ou 03 88 88 91 22.

FORGIARINI

matériaux d'intérieurs

CARRELAGE
SANITAIRE
MEUBLES DE BAIN
PARQUETS

SCIERIE TERRASSES BOIS
MARBRE GRANIT

KOGENHEIM
SIÈGE SOCIAL & SHOWROOM
227 route Nationale - (N403)
67230 KOGENHEIM
tél. : 03 88 74 70 20
www.forgiarini.com - j.forgiarini@forgiarini.fr

VENDENHEIM
SHOWROOM
ZAC - 4 rue transversale C
67550 VENDENHEIM
tél. : 03 88 18 41 41

G.G.C. du Pays de Hanau
Fort de ses 18000 Ha de plaine, le groupement s'est engagé dans une opération de sauvegarde de la perdrix grise, avec le soutien de la fédération. Une centaine de couples reproducteurs sera lâchée en fin d'hiver et le piégeage a été intensifié sur l'ensemble des lots concernés. Pour aller plus loin, le président B. Schnitzler a sollicité la D.D.A.F. afin d'obtenir des autorisations de tirs nocturnes du renard avec source lumineuse artificielle et ceci, sous le contrôle de l'O.N.C.F.S.. Reste à voir si la perdrix grise aura autant de poids que le grand hamster.



M. Irion

S.L.C. des trois massifs
Pour sa deuxième édition, la soirée gastronomique de la S.L.C. a eu comme thème la cuisine du chevreuil. Quelques 70 personnes ont écouté attentivement les conseils prodigués en cuisine par Hubert Metz, chef de l'Hostellerie du Rosenmeer à Rosheim, avant de passer à table pour déguster les plats préparés sous leurs yeux. Pendant le repas l'animation était assurée par Gilbert de Turckheim et Bernard Pfister, dont les propos ont suscité des échanges soutenus avec la salle.



DR

Exposition des trophées de cerfs et de daims tirés dans le Bas-Rhin

Salle de l'Espace Terminus à Truchtersheim.
Dépôt des trophées le lundi 15 février avant 11h.
Ouverture gratuite au public le samedi 20 février et dimanche 21 février de 9h à 17h en continu.
Plusieurs artistes animaliers présenteront leurs œuvres.



Stages U.N.U.C.R.
124 stagiaires ont participé en 2009, aux sessions d'information organisées par l'Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge. Ces stages ne sont pas destinés à former des chiens de sang, mais plutôt des chasseurs qui auront ainsi la possibilité d'acquiescer les bons gestes face à un grand gibier blessé à la chasse ou par collision routière. Cette année deux stages vous sont proposés :

23 au 25 avril à Vers
25 au 27 juin à Nancy en Velaine
Les demandes de renseignements et d'inscription vous parviendront sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée (*tarif lettre simple*) libellée à votre adresse et envoyée à F. Magnien
18 rue de la Louvière
55100 HAUDAINVILLE



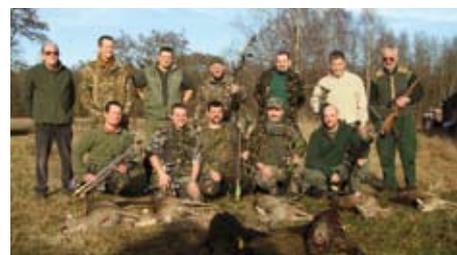
S.L.C. Haguenau -Wissembourg
Le traditionnel bal de la Saint-Hubert se tiendra le samedi 6 février dans la salle de la Douane à Haguenau.
Renseignements et inscriptions :
06 07 88 21 17 - 06 11 42 73 87
Slchw67@aol.com

Brevet « Grand Gibier » : ouverture des inscriptions



L'Association des Chasseurs de Grand Gibier a le plaisir de vous informer que les formations théoriques au brevet auront lieu à la Chambre d'Agriculture à SCHILTIGHEIM de 18h30 à 21h15 les vendredis 5, 19 et 26 mars, 23 avril, 21 mai, 4 juin. Brevet Blanc le 11 juin. Exercice pratique au stand de tir A.P.T.O. de Bernardswiller les samedis 29 mai et 5 juin. 11^{ème} édition du Brevet : samedi 19 juin. Les différents intervenants auront à cœur de transmettre leurs connaissances dans une ambiance conviviale et ouverte. Alors prêt pour une nouvelle aventure faite d'enrichissements personnels et de rencontres ?
Contacts : Gérard SPENLE
06 74 37 05 45 ou Christiane SCHLEIFER 06 08 94 92 57.

Bonne décoche
Le 26 décembre une vingtaine d'archers membres de l'A.C.A.B.R. et 6 porteurs de carabine, se sont retrouvés pour une battue mixte arc-carabine sur invitation de Stéphane Freiburger et de l'association des chasseurs du Nonnenhof. Trois traqueurs et un chien ont permis de prélever en une traque 5 chevreuils et 2 sangliers, quatre chevreuils et un sanglier ayant été tirés à l'arc !



DR

Haguenau Chasse Tir

Eric BASTIAN

Armurier professionnel

Chasse • Tir
Collection • Armes
Munitions • Optiques
Couteaux • Vêtements

ACCESSOIRES
CADEAUX

1, place Barberousse
67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 90 37 67
Fax 03 88 90 40 28

haguenauchassetir@wanadoo.fr

**Plus de 35 années d'expériences
au service des chasseurs de grands gibiers et
de l'aménagement des territoires**

APV

Agrainoir en ligne

680 €

Adaptable sur tous véhicules grâce à nos différents systèmes d'accroche.



APC 01

Agrainoir par contact. Tremper la partie basse de godron ou de cinglavit. (Conteneur non fourni)

100 €

Agrainoir par contact. Tremper la partie basse de godron ou de cinglavit. (Conteneur non fourni)

OPT16

190 €

Disperser de 10 à 20 mètres de Ø (200 m²). Moteur alimenté par une pile alcaline de 6 volts longue durée fournie pour optimiser au maximum la puissance de l'appareil. Son horloge électronique alimentée par une pile de 1,5 volts permet jusqu'à 6 distributions par jour programmées en temps et en quantité (environ 125 g par seconde). Garantie 6 mois.

PORTE GIBIER

165 €

Porte gibier conçu pour être positionné sur 1 emplacement de crochet d'attelage, s'installe et s'enlève en quelques secondes de la plaque ou de la boule.



VB 500

380 €

Moteur surpuissant 140 watts, alimenté par batterie type voiture 12 volts (non-compris). Dispersion 30 à 50 m. Programmeur seul 172 €. Garantie 2 ans - sauf électronique.



Documentation gratuite sur l'ensemble de notre gamme sur simple demande et sur notre site web

www.vitex-chasse.com

Z.A. du Bigot - 45120 CORQUILLEROY (France)
Tél. 02 38 98 73 23 - Fax 02 38 93 14 42
Email : vitex45@wanadoo.fr

ARMOIRE FROIDE
pour grand gibier

MODELE AF1 pour
3 chevreuils ou 2 sangliers
Dim. ext. :
H 1840 x L 770 x P 740

LA PROTECTION
PAR LE FROID

**COFFRE-FORT
POUR ARMES**

Plus de 40 modèles

CATALOGUE
GRATUIT

HARTMANN



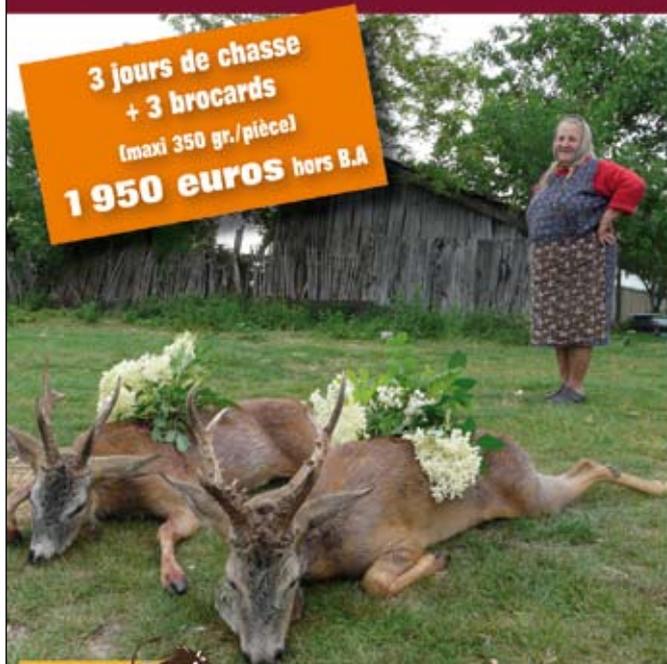
TRESORE France

Tél. 03 88 07 32 15

**Vous aussi,
réalisez vos rêves**

ROUMANIE BROCARDS

3 jours de chasse
+ 3 brocards
(maxi 350 gr./pièce)
1 950 euros hors B.A



DIMA HUNTING

Tél. +33 (0) 977 900 975 • www.dima-hunting.fr

F.I.D.S. 67

C'est une assemblée très clairsemée (679 voix sur 2262), qui est venue assister à l'assemblée générale du fonds organisée le 21 décembre à Reichstett sous les hospices de Georges Schuller, maire chasseur. Selon R. Weinum, la baisse de densité constatée dans certains secteurs n'est pas généralisée, le secteur de Dambach la Ville et les territoires limitrophes de la réserve Seltz-Munchhausen en étant un parfait exemple. Une action en justice a d'ailleurs été entamée contre le gestionnaire de ladite réserve, pour non prise en compte de la problématique sanglier. La surveillance annuelle des clôtures électriques représente un coût de 60 000 €, raison qui a poussé le comité à proposer une prise en charge de la surveillance par les locataires concernés. Cette résolution a été adoptée à 494 voix pour et 172 contre et entrera en vigueur dès le 1^{er} février 2010. La pose, l'entretien et le dé-



montage resteront à la charge du fonds. Autre mesure d'économie, les estimations qui se feront désormais par un seul estimateur, à l'exception des grandes surfaces et des parcelles concernant un agriculteur et/ou un locataire à litiges. Autre point soumis au vote, le montant de la contribution annuelle obligatoire au taux de 12% du montant du loyer. Résolution acceptée avec 535 voix pour et 143 contre. Côté dégâts une baisse de 100 ha (6.3%) a été constatée, correspondant à une baisse de 24% pour les indemnisations soit un total de 1 181 466 € en 2009. Les 450 000 € de déficit seront comblés selon une répartition par G.G.C. et à hauteur de 80% pour la forêt et 20% pour la plaine.

Charte biodiversité

En 2010 les campagnes du département devraient prendre des couleurs, c'est en tout cas l'objet de la charte qui a été signée le 17 décembre entre le Comptoir agricole de Hochfelden, le Réseau national biodiversité, la Fédération des apiculteurs du 67, la Fédération des chasseurs du 67 et les entreprises de paysagistes dont certaines interviennent dans le cadre des remembrements de bans communaux. En pratique, il s'agira d'implanter des couverts fleuris sur des parcelles non-agricoles, couverts dont la conduite sera propice à la biodiversité et par conséquent à la petite faune de plaine. Pour la F.D.C. 67, c'est Nicolas Braconnier qui est chargé de sensibiliser les paysagistes aux enjeux cynégétiques d'une telle mesure, dans l'espoir d'en tirer un bénéfice maximum pour les lièvres, faisans, perdrix et tout le cortège entomologique et ornithologique qui accompagne nos petits gibiers.

EPIHEMERIDE		
Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous		
FÉVRIER 2010		
1 février	○	06h58 à 18h27
5 février	☾	06h52 à 18h33
10 février	☾	06h45 à 18h41
15 février	●	06h36 à 18h50
20 février	☽	06h28 à 18h58
25 février	☽	06h18 à 19h06
MARS 2010		
1 mars	○	06h11 à 19h12
5 mars	○	06h03 à 19h18
10 mars	☾	05h53 à 19h26
15 mars	●	05h42 à 19h33
20 mars	●	05h31 à 19h41
25 mars	☽	05h22 à 19h48
29 mars	☽	06h13 à 20h54
AVRIL 2010		
1 avril	○	06h07 à 20h59
5 avril	○	05h59 à 21h05
10 avril	☾	05h49 à 21h12
15 avril	●	05h39 à 21h19
20 avril	●	05h29 à 21h27
25 avril	☽	05h20 à 21h34

Retour à l'usine

La D.G.C.C.R.F. nous prie de bien vouloir vous informer du danger que représente l'utilisation du fusil semi-automatique de la marque REMINGTON, modèle 597 17 HMR. Il semblerait que les munitions 17 HMR ne soient pas compatibles avec les armes semi-automatiques et la société REMINGTON a mis en place des mesures de rappel pour toutes les armes correspondant à ce modèle déjà vendues. Selon l'importateur en France, cette arme n'est pas officiellement importée dans notre pays. Pour toute information complémentaire : www.remington.com

Dates de fermeture de la chasse

Par arrêtés ministériels du 18 et du 19 janvier 2010, la fermeture de la chasse a été fixée au :

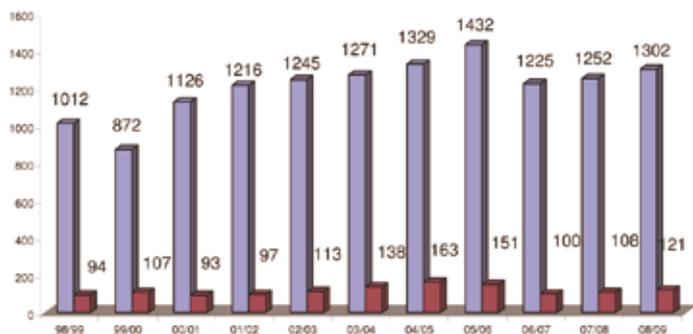
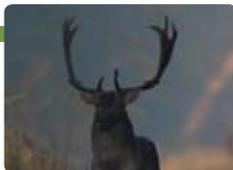
10 février 2010 pour les fuligules milouin, milouinan et morillon, garot à oeil d'or, nette rousse, grives draine, litorne, mauvis et musicienne, merle noir, pigeons bizet, colombin et ramier.

20 février 2010 pour les bécasse des bois, caille des blés, tourterelles des bois et turque. Attention : la chasse aux turdidés (grives et merle) ne peut être pratiquée à compter du 2^{ème} dimanche de janvier qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme.

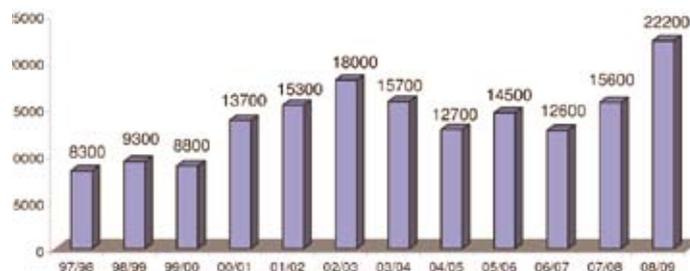


Les chasseurs du Bas-Rhin doivent depuis 10 ans rendre compte des prélèvements réalisés annuellement sur la faune sauvage. Les graphiques suivants reflètent l'évolution des tableaux de chasse rapportés aux 100 ha ou au km² et précisent également les données brutes par espèce. L'évolution des tableaux de chasse ne correspond pas forcément à l'évolution des populations de gibier. En effet, certaines espèces de gibier sont sous-exploitées comme le pigeon ramier, la caille des blés ou encore la bécasse. L'évolution à long terme des tableaux de chasse est par contre plus significative, car elle peut être le reflet d'une modification des populations de gibier ou du comportement des chasseurs trouvant un intérêt à la chasse d'une espèce particulière.

■ Cerf
■ Daim



Sanglier

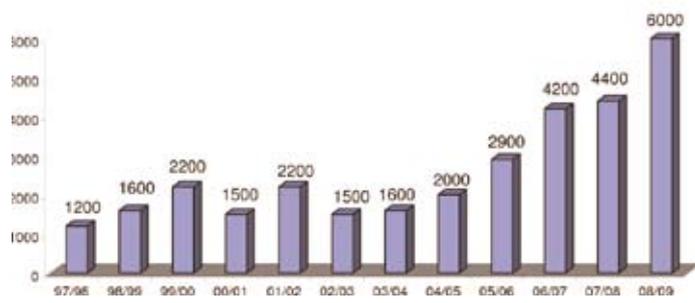


Attribution chevreuil





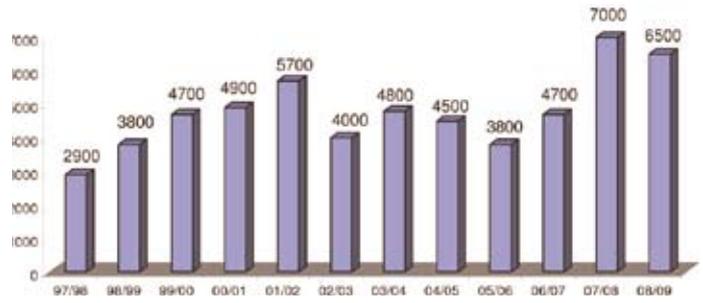
Corbeau freux



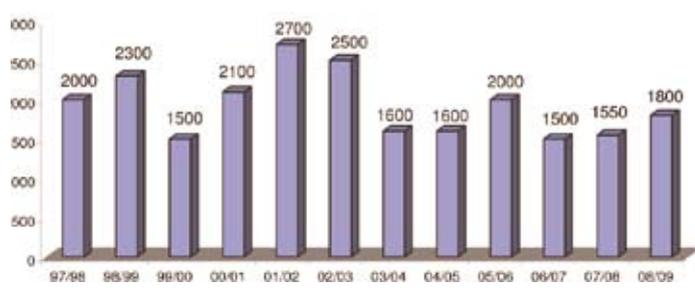
Corneille noire



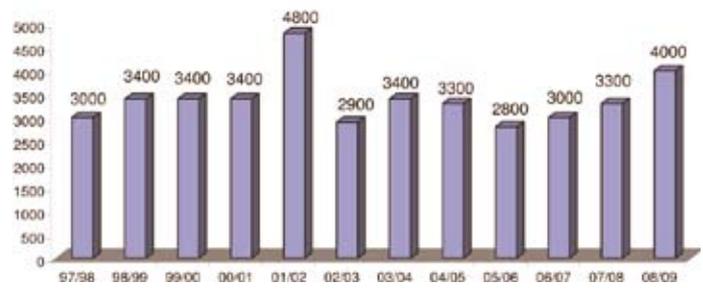
DR



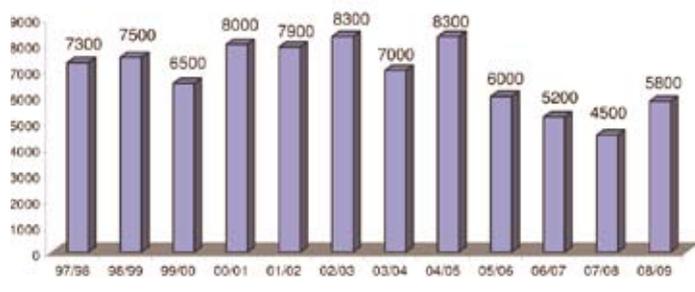
Etourneau



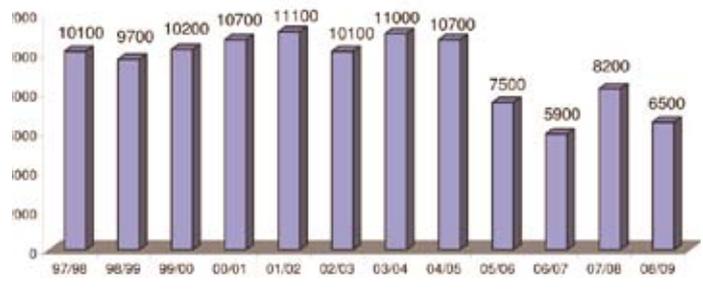
Pigeons



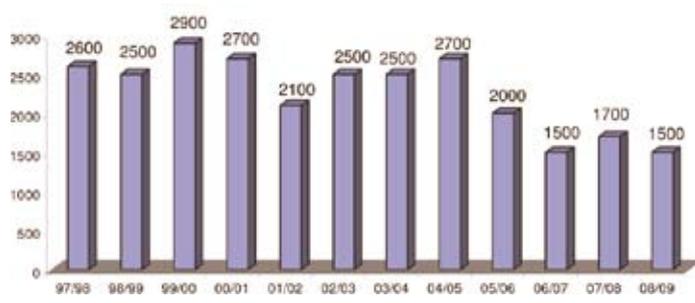
Colvert



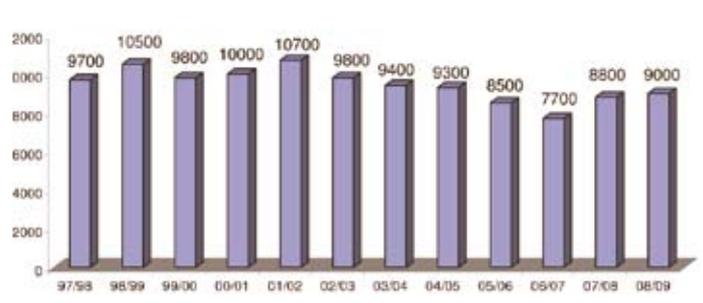
Faisans



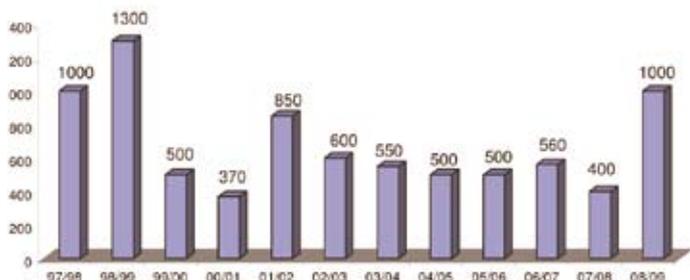
Perdrix



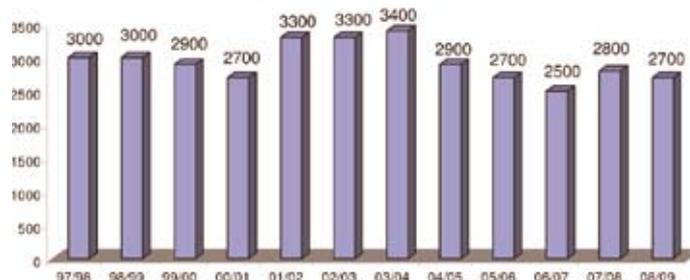
Renard



Lapin



Lièvre



Les graphiques indiquent les gibiers tirés annuellement. Ces chiffres ne sont qu'un ordre de grandeur. Ils résultent d'une extrapolation des résultats des enquêtes menées par la fédération et sont ramenés à la surface totale du département pour dégager les tendances des prélèvements.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉCLARATION D'INFECTION DES SANGLIERS SAUVAGES PAR LA PESTE PORCINE CLASSIQUE.



L'arrêté a été revu et une nouvelle mouture a été signée, impliquant l'abrogation de l'arrêté du 14 décembre 2006. En effet, certains textes réglementaires communautaires et nationaux ont évolué et des modifications étaient apparues sans qu'elles aient été toutes modifiées dans l'arrêté de 2006. Exemples : la majoration des indemnités à 100 Euros pour les laies de 50 Kg, la vaccination sur des nouveaux sites (souilles, bauges, coulées) ou la possibilité de réduire l'interdic-

tion de tirer en forêt les sangliers 2 jours avant la distribution d'appâts (*vaccins*) et 5 jours après, à 2 jours avant et 2 jours après la distribution. Par ailleurs, il a été démontré que l'enfouissement des appâts vaccinaux est indispensable uniquement pendant les périodes chaudes.

De plus, compte tenu de la situation sanitaire hautement favorable depuis mai 2007 (*date du dernier cas de PPC dans la zone*) et des premières conclusions d'une

étude réalisée par l'O.N.C.F.S. sur l'étanchéité des autoroutes au passage du gibier, **l'interdiction des battues avec chiens sur une bande de 2 km de part et d'autre de la frontière entre la zone infectée et la zone d'observation est levée.** Cependant, elle pourrait être remise en place dès lors que la situation épidémiologique l'exigerait (*apparition d'un nouveau cas de PPC dans la zone par ex.*).

Source : Flash info PPC 67

Traitement du gibier en fonction de la destination de la venaison (selon arrêté 18/12/09 et applicable à parution).

et sous réserve pour la colonne en rouge de la poursuite de l'autorisation de congélation par la DDPP dans le cadre d'assainissement Alaria alata.*

Traitement du gibier	Dépeçage, plumaison, découpe et partage par le chasseur	Cession, après congélation en peau	Cession d'abats de gibier sauvage	Examen initial du gibier par une personne formée	Identification / Traçabilité depuis le lieu de chasse.		Analyse trichine sur sanglier et stockage en attendant le résultat, sous la responsabilité des chasseurs.
					a) Bracelet	b) Fiche Acc	
Exigences applicables au gibier sauvage:							
Lors de l'usage domestique privé (chasseurs et leurs proches) Hors Arrêté. Pas d'obligation ni d'interdit. C'est de la responsabilité du chasseur	Possible	Possible	Possible	Recommandé	-/-	Recommandé	Recommandé sinon information sur le risque trichine
Remis directement au consommateur final/particulier	Interdit avant la cession	Interdit* sauf autorisation de la DDPP	Possible	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé sinon information obligatoire sur le risque trichine
Consommé lors de repas de chasse ou de repas associatif	Interdit avant la cession	Interdit* sauf autorisation de la DDPP	Possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Remise directement de petites quantités* aux détaillants locaux (restaurant, boucher, dans un rayon de 80 km du lieu de chasse).	Interdit , avant la cession aux détaillants, mais possible chez le détaillant	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire Le stockage en attente du résultat peut également s'effectuer chez le détaillant local
Remise à des ateliers de traitement nationaux ou régionaux, négociants en gros.	Interdit	Interdit	Possible	Obligatoire à défaut envoi des abats rouges avec la carcasse	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire mais assuré par l'atelier de traitement.

a) Le Bracelet : individuel pour le grand gibier rouge correspond au bracelet du plan de chasse

Le Bracelet : individuel pour le sanglier et le Bracelet par lot pour le petit gibier seront disponibles à la Fédération des chasseurs.

b) La Fiche d'Accompagnement est à remplir par la personne formée ayant fait l'examen initial.

Les blocs de Fiche d'accompagnement sont disponibles à la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin.

Ces traitements du gibier sont donnés sous réserves de précisions ultérieures par la DDPP.

DEFINITIONS

Pour l'application du présent arrêté, on entend par :

- La petite quantité de gibier que le chasseur ou le premier détenteur peut remettre directement au commerce de détail local correspond au gibier tué au cours d'une journée de chasse réalisée par ce chasseur ou ce premier détenteur.
- « Commerce de détail local » : commerce de détail situé à une distance inférieure ou égale à 80 km de l'établissement de production.
- « Premier détenteur » : *il s'agit en Alsace Moselle : de toute personne physique ou morale titulaire du droit de chasse sur un territoire de chasse donné.*
- « Repas de chasse » : repas organisé, en dehors de l'usage domestique privé, par un ou plusieurs chasseurs, auquel toute personne, sans lien particulier avec les chasseurs, peut participer.
- « Repas associatif » : repas organisé, en dehors de l'usage domestique privé, dans un cadre associatif, auquel toute personne sans lien particulier avec les chasseurs peut participer et consommer des venaisons fournies par un ou plusieurs chasseurs ou premiers détenteurs.
- La remise directe à des particuliers est une remise de produits primaires. Un produit primaire est le produit de la chasse tel que. C'est-à-dire entier et non dépouillé (éviscéré pour le grand gibier. S'il y a découpe ce n'est plus un produit primaire, le règlement 852 annexe 2 s'applique.

- « Centre de collecte » : site où le gibier tué par action de chasse **peut être stocké** et si nécessaire éviscéré dans le cas où l'éviscération n'est pas effectuée sur le lieu de chasse avant remise au consommateur final ou au commerce de détail local fournissant directement le consommateur final et à l'atelier de traitement dans l'attente de son ouverture; Le centre de collecte est un site où le gibier sauvage est regroupé et amené aux températures positives inférieures ou égales à + 7 ° C pour le grand gibier et à + 4 ° C pour le petit gibier. **La congélation y est interdite. Ce type d'établissement doit répondre aux exigences prévues par l'annexe I du règlement (CE) no 852/2004 et doit être déclaré** auprès de l'autorité compétente, où il sera enregistré.



Les chambres froides même privées, doivent être tenues dans un état impeccable de propreté et déclarées à la Direction départementale de la protection des populations →

Principales exigences concernant les centres de collectes prévus par l'annexe I du règlement (CE).

Les exploitants du secteur alimentaire qui chassent des animaux ou qui produisent des produits primaires doivent prendre des mesures adéquates afin le cas échéant de :

- Nettoyer toute installation utilisée dans le cadre de la production primaire et les opérations annexes et au besoin après nettoyage, désinfecter l'installation de manière appropriée.

Les centres de collecte de la zone PPC sont agréés par la DPPP et donc déclarés.

Une déclaration du Centre de collecte à la DDDPP est suffisante pour le Sud du département. Aucune indication de capacité n'est exigée par les textes, mais les exigences ci-dessus sont à respecter.

**Direction Départementale de la Protection des Populations
2 place de l'Abattoir - BP 42 - 67037 Strasbourg**

Le petit gibier à destination des ateliers de traitement ne doit pas être éviscéré.

Remarques concernant TRICHINE et ALARIA ALATA

Pour le Sud du département, une des fiches d'accompagnement du bloc pourra aussi servir de demande d'analyse de trichine et accompagné les échantillons de langue.

Le retour de cette pièce, par fax du laboratoire dans le cas de recherche négative de trichine ou d'Alaria alata, libérera la carcasse à la consommation.

En zone peste porcine les chasseurs devront continuer à utiliser les kits PPC pour la recherche de PPC et de trichine transmis par la DPPP (feuille verte). Ils devront néanmoins remplir la Fiche d'accompagnement pour la traçabilité.

Pour la formation des personnes à la réalisation de l'examen initial du gibier sauvage inscrivez-vous à la FDC du Bas-Rhin. Tel. 03 88 79 12 77.

Sous réserves de précisions de la DPPP

le 22/01/2010

Gérard LANG



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU BAS-RHIN



Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt
du Bas-Rhin

Arrêté préfectoral définissant le nombre de circonscriptions de louveterie et portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Bas-Rhin pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014

LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

- VU** les articles L.427-1 à L.427-7, L.428-20, R.427-1 à R.427-3 du Code de l'Environnement ;
 - VU** l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 relatif aux lieutenants de louveterie ;
 - VU** la circulaire du 27 mars 1973 relative aux lieutenants de louveterie ;
 - VU** l'arrêté ministériel du 10 février 1979 relatif à l'autorisation du port d'arme des lieutenants de louveterie ;
 - VU** les instructions ministérielles du 15 septembre et du 29 octobre 2009 relatives à la nomination et à la limite d'âge des lieutenants de louveterie ;
 - VU** l'avis du groupe informel départemental chargé d'examiner les compétences, aptitudes et capacités des candidats à la fonction de lieutenant de louveterie en date du 12 novembre 2009 ;
 - VU** l'avis de la commission régionale d'agrément des candidats aux fonctions de lieutenant de louveterie en date du 27 novembre 2009 ;
 - VU** l'avis de Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin en date du 10 décembre 2009 ;
 - VU** l'avis de Monsieur le Président du groupement départemental des officiers de louveterie en date du 10 décembre 2009 ;
- SUR** proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

ARRETE

Article 1 :

Le nombre de circonscriptions de louveterie pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 dans le département du Bas-Rhin est fixé à 22 (vingt-deux). La carte des circonscriptions est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le nombre de lieutenants de louveterie en exercice dans le département du Bas-Rhin est fixé à 25 (vingt cinq). Toutefois, pour les lieutenants de louveterie âgés de plus de 70 ans, leur mandat prend fin à la date de leur 75^{ème} anniversaire.

Article 3 :

Sous réserve des dispositions de l'article 2, sont commissionnés pour un mandat de 5 (cinq) années à compter du 1^{er} janvier 2010, les lieutenants de louveterie suivants :

- **Pour le canton de SARRE-UNION (circonscription n° 1) :**

Monsieur Roland FREY, demeurant 97 Grande Rue à 67360 WALBOURG.

- **Pour le canton de DRULINGEN (circonscription n° 2) :**

Monsieur Jean-Georges HEPP, demeurant 3 rue d'Alsace à 67450 LAMPERTHEIM.

- **Pour les cantons de LA PETITE-PIERRE, BOUXWILLER (circonscription n° 3) :**

Monsieur Jean-Paul DEBES, demeurant 7 rue de la Côte à 67370 TRUCHTERSHEIM.

- **Pour le canton de NIEDERBRONN-LES-BAINS (circonscription n° 4) :**

Monsieur Daniel HOERLE, demeurant Ferme la Colonie à 67540 OSTWALD.

- **Pour les cantons de WISSEMBOURG (circonscription n° 5) :**

Monsieur Didier MEYER, demeurant 2 rue Hardtfeld à 67500 MARIENTHAL.

- **Pour les cantons de WOERTH , SOULTZ-SOUS-FORETS (circonscription n° 6) :**

Monsieur Patrick DENNI, demeurant 8 rue du Lohweg à 67170 BILWISHEIM.

- **Pour les cantons de LAUTERBOURG, SELTZ (circonscription n° 7) :**

Monsieur Didier WOLLENSCHLAEGER, demeurant 84 route de Bischwiller à 67300 SCHILTIGHEIM.

- **Pour le canton de HAGUENAU (circonscription n° 8) :**

Monsieur Germain KLEIN, demeurant 2 rue de la Ville à 67460 SOUFFELWEYERSHEIM.



Le 18 janvier, les lieutenants de louveterie du Bas-Rhin (y compris des louvetiers honoraires), se sont réunis pour définir la composition de leur nouveau conseil d'administration :

Président : Michel Kahn

Vice-président : Jean-Noël Sontot

Vice-Président/Secrétaire : Jean-Luc Ries

Trésorier : François Raeppl

Assesseurs : Bernard Pfister, Daniel Hoerlé et Didier Wollenschlaeger

- **Pour le canton de BISCHWILLER (circonscription n° 9) :**

Monsieur Michel KAHN, demeurant 6 boulevard Jacques Preiss à 67000 STRASBOURG.
Monsieur Bernard PFISTER, demeurant 14 rue des Peupliers à 67000 STRASBOURG.

- **Pour les cantons de BISCHHEIM, BRUMATH, MUNDOLSHEIM, SCHILTIGHEIM (circonscription n° 10) :**

Monsieur Jean-Luc RIES, demeurant 10 rue Albert Schweitzer à 67770 SESSENHEIM.

- **Pour les cantons de HOCHFELDEN, TRUCHTERSHEIM (circonscription n° 11) :**

Monsieur Thierry HOFF, demeurant 3 rue des Glaïeuls à 67116 REICHSTETT.

- **Pour les cantons de SAVERNE, MARMOUTIER (circonscription n° 12) :**

Monsieur Eric JOST, demeurant 28 rue Principale à 67117 DOSENHEIM-KOCHERSBERG.

- **Pour les cantons de WASSELONNE et MOLSHEIM (circonscription n° 13) :**

Monsieur Gilbert VIOLA, demeurant 4 rue du Docteur Wick à 67117 ITTENHEIM.

- **Pour les cantons de vote 1 à 6 de la ville de STRASBOURG (circonscription n° 14) :**

Monsieur Jean-Noël SONTOT, demeurant 85 Boulevard d'Anvers à 67000 STRASBOURG.
Monsieur Jean-Pierre ULRICH, demeurant 6 route des Romains à 67520 KUTTOLSHEIM.

- **Pour les cantons de vote 7 à 10 de la ville de STRASBOURG (circonscription n° 15) :**

Monsieur François RAEPPEL, demeurant 49 rue des Sarcelles à 67100 STRASBOURG.
Monsieur Maurice STOQUERT, demeurant 26 rue Eck à 67140 LE HOHWALD.

- **Pour les cantons de GEISPOLSHEIM et d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (circonscription n° 16) :**

Monsieur Michel DECHRISTE, demeurant 2a rue du Général de Gaulle à 67720 HOERDT.

- **Pour les cantons d'OBERNAI, ROSHEIM (circonscription n° 17) :**

Monsieur Marcel MENIEL, demeurant 8 rue des Pêcheurs à 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

- **Pour les cantons de SCHIRMECK, SAALES (circonscription n° 18) :**

Monsieur Eric TRENDEL, demeurant 2 rue Principale à 67560 ROSENWILLER.

- **Pour les cantons de BARR, VILLE (circonscription n° 19) :**

Monsieur Jean-Claude CUNTZMANN, demeurant 29 Moyenne Corniche à 67210 OBERNAI.



- **Pour les cantons de BENFELD, ERSTEIN (circonscription n° 20) :**

- Monsieur Michel ZEHNACKER, demeurant 9 route de Saverne à 67205 OBERHAUSBERGEN

- **Pour le canton de SELESTAT (circonscription n° 21) :**

- Monsieur Jean-Brice DE TURCKHEIM, demeurant 16 rue Schwilgué à 67000 STRASBOURG.

- **Pour le canton de MARCKOLSHEIM (circonscription n° 22) :**

- Monsieur Désiré JEHL, demeurant 41 rue de la Gare à 67720 HOERDT.

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 27 mars 1973, Messieurs Michel KAHN et Didier WOLLENSCHLAEGER sont nommés suppléants de l'ensemble des lieutenants de louveterie du Bas-Rhin. pour remplacer le titulaire dans l'exercice de ses compétences techniques en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 5 :

Avant d'entrer en fonction, les lieutenants de louveterie prêtent le serment prescrit par la loi auprès du tribunal de Grand Instance de Strasbourg et enregistrent leur commission portant mention de l'acte de prestation de serment au greffe du tribunal d'instance de leur circonscription.

Article 6 :

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Article 7 :

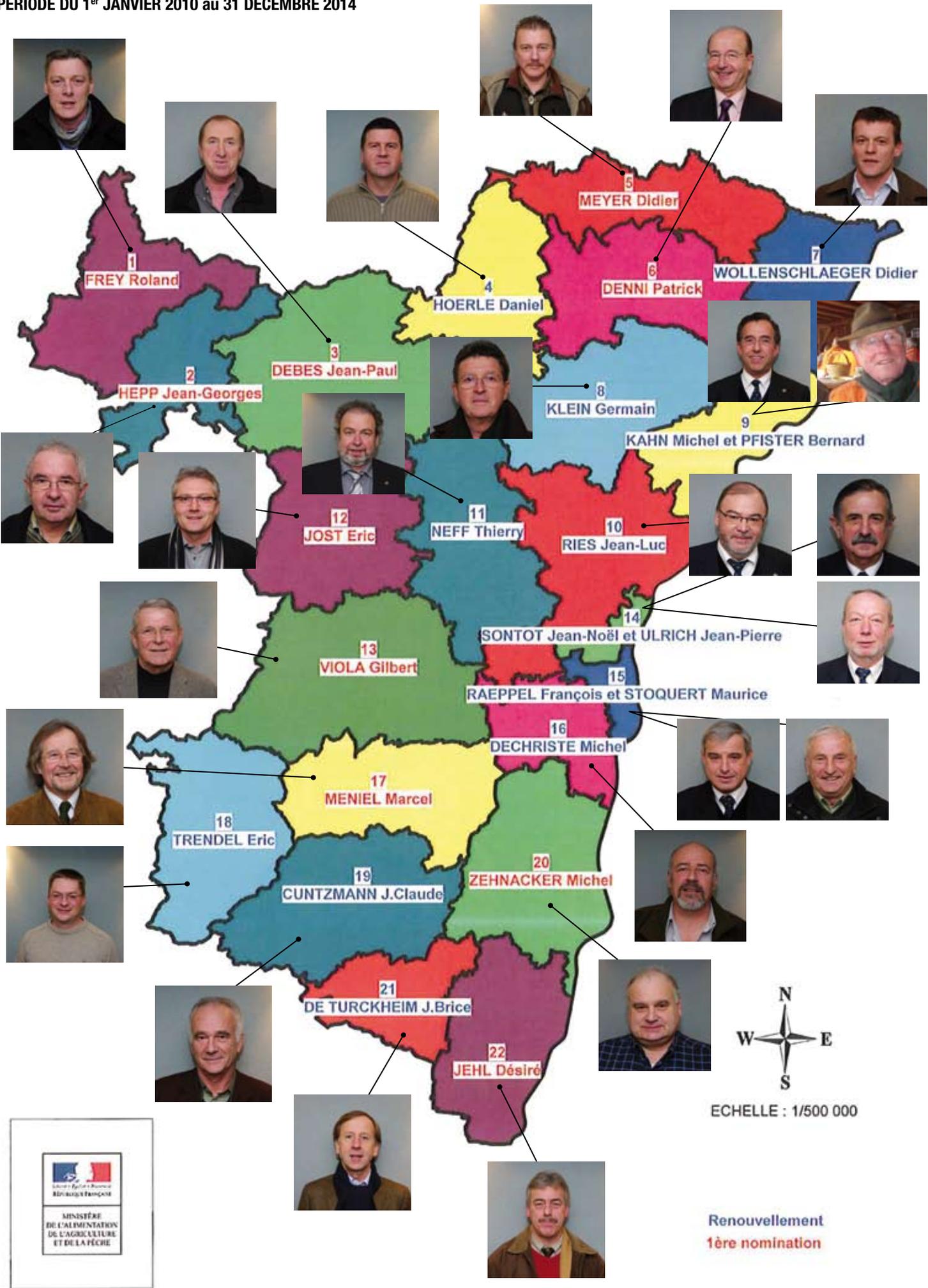
Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 :

MM. le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas/Rhin, les Sous-Préfets, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas/Rhin, les lieutenants de louveterie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas/Rhin.

Strasbourg, le 14 DEC. 2009
LE PREFET

Pierre-Etienne BISCH



ECHELLE : 1/500 000

Renouvellement
1ère nomination



ALSAVERT



BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com

- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Espaces verts
- Dallages et pavages



Matériels & équipements cynégétiques

ESPACE-chasse

PROMO
Jusqu'au 01/03/2010

MIRADORS jusqu'à -20%



SYSTEME COMPLET
D'AGRAINAGE

-30%



AGRAINOIR DIGITAL

3 achetés
= 1 gratuit



Catalogue
sur demande

34, route de Sessenheim
67240 SCHIRRHEIM

Port. 06 29 57 41 44

Fax 03 88 06 76 26

espace-chasse@orange.fr
www.espace-chasse.fr

Armurerie
BUFFENOIR



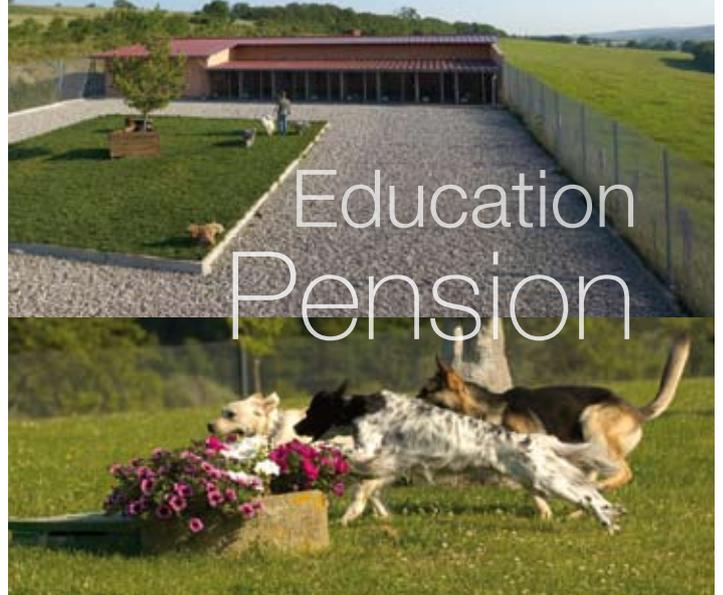
Rénovation
Réparation
Fabrication
Montage lunette
Dépôt vente

Jean-Charles BUFFENOIR 36, Impasse de la Gare
67640 - LIPSHEIM Tel : 03 88 68 16 96 / Fax : 03 89 96 19 19


ÉDUCANIN®



Alain FREY



Education
Pension

Route de Baerendorf • F-67320 KIRRBURG
Tél. +33 (0)3 88 01 99 20 - Fax +33 (0)3 88 01 91 82
www.educanin.fr - info@educanin.fr

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Tenu le jeudi 19 octobre 2009 à 19h30 au Cyné'tir à Geudertheim

Présents :

- Le Président : G. Lang
- Les Vice-présidents : M. Gewinner, F. OTT
- Le secrétaire : F. Rolin
- Le trésorier : Y. Gewinner
- Le trésorier adjoint : B. Neumann
- Les Administrateurs : C. Kleiber, F. Obry, F. Grasser , B. Schnitzler, A. Nonnenmacher, A. Schaeffer, F. Minck

Absents excusés :

H. Kastendeuch (*pouvoir à Gérard Lang*)

Invités :

MM. Adrien Kracher et Pierre STEMMER, Matthieu BOOS.

Dans le cadre du schéma départemental, (*lâchers de reproducteurs issus de souches retrempeées avec des souches sauvages en mars, présence de céréales sur les territoires du GGC, régulation des prédateurs, achats d'agrains*), les membres du CA ont décidé à l'unanimité de subventionner cette opération de lâchers de perdreaux pour un montant maximum de 1500,- € (sur présentation de factures). Le GGC du pays de Hanau s'engagera en revanche à marquer tout ou partie des animaux lâchés, à éviter le tir en première année et à restituer à la FDC les résultats de cette opération.

Les membres du CA ont approuvé à l'unanimité la création par un professionnel d'un site internet pour la Fédération et le Cyné'tir .Le site du Cyné'tir devra être relié au site du guichet unique, et à celui de la Fédération (*proprement dit*). En cas de défaillance de l'actuel intervenant pour le site de la Fédération, celle-ci consultera pour son site divers créateurs. Le président est chargé de l'exécution des ces décisions et de la mise en service et de la mise à jour de ces sites.

M. Frédéric Obry proposera, lors du prochain C.A., une société informatique pour la réalisation de notre site FDC.

Le président de la FDC a fait part aux administrateurs: de la Démission en tant qu'administrateur de Monsieur André BERTHELEN et de Monsieur Gilbert de TURCKHEIM.

La confection d'une brochure de présentation du cyné'tir avec plan d'accès est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôt la séance à 22 heures.

1] Présentation des comptes annuels du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 par M. Adrien Kracher Expert comptable en présence de M. Pierre Stemmer Commissaire aux comptes.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

2] Affaire FDC./STENGER : Faux et usage de faux. Disposition à prendre.

Les membres du CA ont donné à l'unanimité l'autorisation au président pour déposer plainte avec constitution de partie civile contre X pour faux et usage de faux.

3] Espace Chasse et Nature de Geudertheim : projet chambre froide et garage.

Le projet de construction de chambres froides de conservation et de congélation conforme aux normes en vigueur ainsi que des garages avec espace de stockage a été présenté par M. Rolin. Ce projet a été approuvé à l'unanimité.

4] Opération « kit haies » lancée par la Fédération.

Le principe du financement à 80% par la Fédération des kits haies a été approuvé à l'unanimité sous réserve que la participation financière reste compa-

tible avec le budget subvention de la FDC. La reconduction de l'opération pommiers pour la 4^{ème} année est approuvée à l'unanimité.

5] Demandes de subventions.

Suite à une présentation des travaux concernant la thèse doctorale de M.C. Zimmer, (CNRS) dont le sujet porte sur l'étude des mécanismes physiologiques et comportementaux lors des perturbations anthropiques chez les anatidés, les membres du CA ont décidé d'accorder à l'unanimité une subvention de 1500,- € destinée à subventionner la fin de thèse. La FDC a suggéré de financer cette opération via la Fédération Régionale si la Fédération du Haut-Rhin acceptait de participer à cette action. M. Zimmer sera donc invité à se mettre en relation avec la FDC 68.

Le conseil décide, à l'unanimité moins une abstention, d'accorder une subvention de 1000,- € au Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin pour organiser la Messe de Saint-Hubert à la Cathédrale de Strasbourg.

Une subvention de 565,- € pour l'achat de piège est accordée, à l'unanimité, au GGC du Kochersberg (*sur présentation de la facture*).

Pour votre prochaine voiture, visez le juste prix !

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).



Depuis 20 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clés en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif.

Avec une moyenne de 300 clients par an, Klein Inter Autos a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5, rue Ste Anne - 67150 ERSTEIN - Tél 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com - kleininterautos@9business.fr

Imberba Rakia
SOUTH AFRICA HUNTING SAFARIS

AFRIQUE DU SUD

SAFARIS CHASSE EN AFRIQUE DU SUD

La magie africaine, le rêve et l'aventure réunis pour une autre idée de la chasse:
Le propriétaire alsacien vous accueille dans son ranch et vous propose une chasse personnalisée,
alliant la découverte du pays et des animaux sauvages, aux plaisirs du safari.

Imberba Rakia (TLB) - 7, Route de Maisse - 91720 BUNO-BONNEVAUX
tél / fax : 01 64 57 95 31 - E-mail : imberba@wanadoo.fr - Web: www.imberba-rakia.com

Un service GRATUIT pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez nous vos annonces (maximum 4 lignes), en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail : beatrice.roecker@voila.fr

PARTS DE CHASSE

■ Chasse de plaine 350 ha proche de Hochfelden, cherche un partenaire. Ambiance détendue, chasse les samedis. Chasses collectives aux petits gibiers (*chiens d'arrêts*). 7/8 sorties par saison, plus 2/3 poussés. Gibier partagé. 400€. ☎ 06 83 32 20 22

■ Cause décès, groupe d'amis cherche partenaire secteur Molsheim. 630 ha plaine + bois. 2000€. ☎ 06 84 94 17 36

■ Lot 700 Ha dont 500 Ha de forêt secteur Saverne-Phalsbourg, très belle population de sangliers, cherche chasseur privilégiant sortie individuelle, affût, pirsch. 1800€ avec possibilité d'un invité permanent et 3 en battue. Etudie toutes propositions. ☎ 06 07 60 49 57

■ Chasse 540 ha, Vosges-Alsace (*Saales 67*), cerfs, chevreuils, sangliers, affût et battues, cherche partenaires période 2010-2011. ☎ 06 80 25 86 50

■ Part de chasse plaine, bosquets, nord Strasbourg, tous gibiers chasse avec son chien, sangliers de passage, 13x2 chasse du samedi et dimanche. 1900€ avec 1 invité. ☎ 06 08 75 76 34

■ Part de chasse disponible 30 km ouest de Strasbourg sur 2000 ha. Cerfs, chevreuils et sangliers. 3500€. ☎ 06 15 44 80 80

■ Sté de chasse sur secteur Herbitzheim - Hambach - Witting sur 2300 Ha riche en sangliers, chevreuils, canards, ambiance conviviale, abri de chasse confortable, cherche 2 ou 3 partenaires sérieux. 3500€ justifiés. ☎ 06 83 33 88 52

■ Offre part de chasse gratuite à 2 chasseurs pouvant assurer en contre-partie

des travaux d'entretien du territoire sur secteur Herbitzheim. ☎ 06 83 33 88 52

ARMES ET OPTIQUES

■ Vends mixte Verney Caron cal. 12+8x57 JRS TBE, 950€. Lunette Tasco 1.5-3.5x20, 190€. ☎ 03 88 51 41 37 après 19h.

■ Vends carabine CZ 527 FOX .222 REM tbe + lunette point rouge HAKKO 4-16x56, montage fixe + chargeur de rechange + 4 boîtes de cartouches. 700€ + fusil Winchester superposé cal. 12.70, état neuf, 500€. ☎ 06 80 74 19 69 ou 03 88 50 61 90

■ Vends carabine BROWNING bar 270 W, série limitée avec gravure dorée sangliers, chevreuils, crosse en noyer sélection, montage pivotant et lunette ZEISS DIAVARI VM T* 3-12X56 (*point rouge*), état neuf, 3000€. ☎ 06 19 81 26 38

■ Vends mixte Zoli 16/70 + 7x65R, avec point rouge Docter Sight, montage à crochets avec balles et cartouches, TBE, 1500€ à déb. ☎ 06 07 73 11 30

■ Vends carabine MAUSER MO3 quasi neuve 9.3x62 + ZEISS 3-12X56 rét. 4 + 50 cartouches + 17 balles RWS ks 16gr. + 79 balles battue 18.5 gr. 3150€. ☎ 06 81 32 96 60

■ Vends lunette ZEISS 6X42 parfait état + lunette ZEISS collection très ancienne) en parfait état. ☎ 03 88 08 76 79 ou 06 81 20 87 77

■ Vends mixte Betizoli 12 + 7x65 avec lunette Sw 6x42. 1800€ à déb. ☎ 06 16 33 15 62

■ Vends fusil juxtaposé Darne V 20, cal. 16/70, TBE, prix intéressant à déb. + tube réducteur Zimmermann cal. .22 Hornet

pour Drilling ou Mixte cal 16/70. Valeur 900€ vendu 400€ ferme. ☎ 06 61 73 89 17

■ Vends jumelles ZEISS 15X60 (affût, observation très éloignée). Etat neuf, val. neuve 2700€ vendues 1300€. Région Molsheim. ☎ 06 81 63 33 15

■ Vends Drilling JP Sauer & Sohn, 16 + 16 + 7x57R avec lunette Dialal 6x42. 2300€. ☎ 06 79 73 29 96

■ Vends mixte VOLKOCOSO 12+7x65 R avec 2^{ème} canon 12x70 + lunette montage crochet TBE. ☎ 03 88 86 81 47

CHIENS

■ A réserver chiots teckels parents excellents chasseurs, visibles nord de Strasbourg, 550€. ☎ 06 09 02 40 49

■ Chiots Jack Russel, LOF, pucés, vaccinés, parents excellents chasse et beauté, visibles sur www.blackness.fr ☎ 06 26 08 18 29

VEHICULES

■ Vends Land Rover Discovery, 2 places, 1992, diesel, moteur + boîte env. 60 000 km, att. Rem., bon état, 3500€ ☎ 06 83 64 90 93

■ Vends NISSAN PATROL blanc 3.3 TD 1987, 175 000 km pare-buffle rabattable, idéal chasse. 2900€ à déb. ☎ 06 07 53 10 10

■ Vends Land Rover Defender 90, mod. 98, BE, 283 000 Km. 4500€ à déb. ☎ 06 79 73 29 96

DIVERS

■ Vends presse de rechargement RCBS + divers outils. Prix intéressant à déb. ☎ 06 61 73 89 17

PROMOTIONS !

Quinzaine Tulikivi du 1 au 15 mars 2010
 Profitez des conditions exceptionnelles et gagnez un voyage pour 2 pers. en participant au concours dans notre magasin. (jeu sans obligation d'achat*)

Le véritable poêle à accumulation Tulikivi :
 - 2 à 4 heures de feu pour 12 à 24 heures de chaleur !

cheminées HERVÉ GÉHIN
 ZI Nord - 10 rue des Frères Lumières
 68000 COLMAR
 Tél. : 03 89 29 09 43
magasin ouvert du Mardi au Samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h

TULIKIVI
 C'est si froid dehors

www.dima-hunting.fr

La FDC vend son Land Rover
Defender, 1^{ère} mise en circulation 11/2000, 9 places, 135 000 km refait à neuf (carrosserie, peinture, etc ...)
Pneus neufs. Excellent état général.

Prix : 17 000 €
 ☎ 06 25 60 37 60

Il arrive dans les rayons...

Pour des repas équilibrés, la bonne idée c'est le gibier !

Riche en protéines, source de potassium, de fer et de phosphore, la viande de gibier sauvage est une viande écologique et saine. Ses qualités gustatives et nutritionnelles feront de vos repas une véritable réussite.

Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin
 Association agréée pour la protection de la Nature

Pour des idées de recettes : www.chasseurdefrance.com

CARABINE SEMI-AUTOMATIQUE SLB 2000+

HK

Heckler&Koch SLB 2000+
Cal 7x64 .300Win Mag

No. 150321
Prix, à partir de ~~1295,00€~~
995€
seulement

Vous économisez 300€

Dans la limite du stock disponible.

sako

FINLAND



Jusqu'à épuisement du stock.
Armes et munitions de 5ème catégorie.
Vente uniquement sur présentation du
permis de chasser en cours de validité.

N° ref	Désignation	grs.	Bte	Tarif catalogue	Tarif Promo	Promo par 5 boîtes.
154354	Sako .222Rem. Powerhead	50	20	27,00	21,00	
60643	Sako .222Rem. Gamehead	55	20	26,00	16,00	
60646	Sako .222Rem.Mag. Gamehead	55	20	27,00	21,00	
154358	Sako .22-250Rem. Gamehead	55	20	35,00	28,00	
154359	Sako .243Win. Powerhead	85	20	54,00	34,00	
60656	Sako .243Win. Gamehead	90	20	35,00	28,00	
154360	Sako .243Win. Twinhead	100	20	53,00	29,00	
154376	Sako .270Win. HH-SP	156	20	38,00	22,00	
154377	Sako 7x64 Gamehead	120	20	38,00	26,00	
60666	Sako 7x64 HH	170	20	42,00	30,00	26,00
61504	Sako 7x65R HH	170	20	46,00	36,00	
62145	Sako 7mmRem.Mag. S-HH	170	20	70,00	49,00	43,00
154412	Sako 7mmRem.Mag. GH-SP	140	20	65,80	40,00	
148801	Sako 8x57IRS HH	200	20	51,00	41,00	35,00
154427	Sako 8x57IRS GH-SP	175	20	47,00	35,00	
143563	Sako .300Win.Mag. S-HH	150	20	64,00	44,00	
154425	Sako .300Win.Mag. TM-HH	156	20	64,00	44,00	
121615	Sako .300Win.Mag. S-HH	180	20	64,00	41,00	36,00
104927	Sako .300Win.Mag. HH	220	20	66,00	32,00	23,00
101412	Sako 9,3x62 HH	285	20	60,00	48,00	41,00
154430	Sako 9,3x62 TH-SP	286	20	78,00	61,00	52,00
154431	Sako 9,3x74R PH-SP	250	10	55,70	44,00	39,00
154432	Sako 9,3x74R TH-SP	286	10	59,50	44,00	38,00
154433	Sako 9,3x74R HH-SP	286	10	46,00	37,00	33,00
148861	Sako .375SH&H Ramhead	270	10	66,00	52,00	46,00

18, rue du Château,
68190 Ensheim

4, rue Transversale C,
67550 Vendenheim



FRANKONIA

CHASSE PASSION

Téléphone 0 890 710 052
(0,15 € par minute)

Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : info@frankonia.fr

Internet : www.frankonia.fr

À 24 990 €⁽¹⁾
l'évasion ne connaît pas de limite.



Soit une remise de 3 260 € sur X-TRAIL 2.0 dCi 150 SE

- All mode 4x4-i avec ESP
- Climatisation automatique
- 7,1L/100 km
- Système mains-libres Bluetooth
- Régulateur de vitesse
- Grande capacité de coffre



LNG
GRASSER

HAGUENAU OUEST
NOUVELLE CONCESSION
Z1 la Sablière
SCHWEIGHOUSE sur MODER
03 88 05 23 23

SAVERNE
95 rue de Dettwiller
03 88 02 50 55

STRASBOURG
SOUFFELWEYERSHEIM Sortie 49.1
38 rue des Tuileries
03 88 19 77 77

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.nissan-offres.fr

SHIFT_the way you move

AUTREMENT mobile. (1) Prix du X-TRAIL dCi 150 Ch SE (Modèle présenté avec option peinture métallisée en supplément à 500 €), déduction faite d'une remise de 3 260 € sur prix au 01/08/2009 de 28 250 €. Offre valable pour toute commande d'un X-TRAIL dCi 150ch SE neuf du 01/09/2009 au 28/02/10, réservée aux particuliers et non cumulable avec d'autres offres en cours. Consommations (l/100 km) : urbaine : 8,7, extra-urbaine : 6,2, mixte : 7,1. Emissions CO₂ (g/km) : 190.
NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 4 253 835 €, RCS Versailles 699 809 174 - Parc de Pissaloup - 13 avenue Jean d'Alembert - 78194 Trappes Cedex.

BEA bern
expo



JAGD & NATUR
Schweizer Jäger
Petri Heil
Der Schweizer
Tirsommer
der Schweiz
Schiessen
Schweiz

PÊCHE CHASSE TIR

FISCHEN JAGEN SCHIESSEN

PESCA CACCIA TIRO

et le besoin d'air libre

9^e exposition internationale | Tous les jours 9-18 h

Berne, 18-21 février 2010

www.peche-chasse-tir.ch

Economisez avec
l'offre CFF RailAway.

SBB CFF FFS



JagdSchweiz
ChasseSuisse
CacciaSvizzera
CacachaSuiza

